

1^{er} trimestre 2014
N°61

Belgique – België
P.P. - P.B.
6600 BASTOGNE
11/489

P501160

AFrAHM

Bulletin de liaison



Section Sud-Luxembourg

P2 Activités extrascolaires de Premiers Pas

P4-5 www.wikiwiph.be, le nouveau site de l'AWIPH

P6 La Chambre approuve le projet de loi sur l'aidant proche

P7-8 S'accorder du répit

P9 Notre section



Activités extrascolaires du Service d'Aide Précoce PREMIERS PAS

Le service a organisé des activités extrascolaires en collaboration avec la maison des jeunes de Bastogne.

Petit historique....

Notre service a participé à une soirée

WIN-WIN rassemblant les acteurs du secteur non marchand au Wex de Marche-en-Famenne.

Des contacts ont été pris, des échanges de services établis. Notons ici notre séjour prochain à la Gatte d'Or avec une mise à disposition des ânes de l'ASBL.

Nous avons rencontré également Audrey Laurent, nouvelle animatrice de la maison des jeunes désirant partager un projet avec nous.

Dans le cadre d'un projet plus élargi à la commune de Bastogne « Dans la peau de l'autre », différentes institutions se sont lancées en partenariat dans des activités créatives. Le but était de tisser des liens entre les différents acteurs du social et d'apporter un autre regard et une ouverture sur la différence avec une exposition en clôture au centre culturel de Bastogne.

Audrey Laurent nous a proposé une réalisation commune « peu commune » en papier mâché.

Des idées ont émergé...des chaises, des maisonnettes...qui sont se transformées en un ensemble « tipis et sièges » à décorer.

Les enfants du service d'aide précoce et les adolescents allaient donc se côtoyer pour ce projet.

Nous avons déterminé trois samedis d'activités de 14h à 18h sur le site de la maison des jeunes pour nous retrouver.

18 invitations ont été lancées aux familles du service provenant de la région de Bastogne mais aussi des environs (Libramont, Léglise pour certaines familles anciennement suivies). Cette proposition d'activités extrascolaires a rencontré un franc succès (12 inscriptions !!) et nous avons eu pour chaque samedi entre neuf et dix enfants présents.

Chaque enfant a participé à sa manière et a pu investir l'activité. Cependant, il était difficile pour eux de rester concentrés à une même tâche toute une après-midi. Nous avons ainsi partagé notre temps entre la réalisation en papier mâché, la mise en peinture et la décoration de la structure avec une balade au parc, des activités jeux et des séances de psychomotricité au centre sportif.

Pour encadrer ces activités, différents acteurs ont participé: les animateurs de la maison des jeunes, l'équipe du SAP et des bénévoles. Notons ici la participation de Catherine Cheppe qui a le souhait d'ouvrir un accueil extrascolaire (projet Saperlipopette) pour les enfants à besoins spécifiques au sein de Bastogne.

Les enfants ont rapidement investi les lieux et pris leurs repères dans la maison des jeunes. Des liens se sont tissés entre eux et nous avons observé de beaux moments de complicité.

Les jeunes adolescents nous ont accueillis quelque peu surpris au départ mais ils ont accepté notre présence et certains ont mis la main à la pâte avec nous.

Les enfants ont établi le contact et des interactions ont vu le jour.

Nous avons terminé la décoration de la structure avec un élément personnel apporté par chaque enfant, « une signature » mettant en avant la participation de chacun.

Un goûter de clôture avec les parents a été partagé lors duquel chacun a pu faire part de son appréciation.

Ce projet de collaboration fut une belle aventure et une véritable réussite.

Les temps de loisirs communautaires se font trop rares et cette initiative a répondu à une demande qui était bien présente et qui le reste.

De nouveaux projets sont en cours de discussion.

Monique Denis

Premiers Pas

Avenue de la Gare, 10

6600 BASTOGNE

Tél. : 061/27 77 19



www.wikiwiph.be

le nouveau site de l'AWIPH

Parmi bien d'autres, deux informations détaillées sur ce site:

Taxe immondices

Les communes ont une certaine liberté pour répartir cette taxe entre leurs citoyens. Elles peuvent décider d'accorder certaines réductions.

Les personnes qui peuvent bénéficier de ces réductions peuvent être : les personnes handicapées, les personnes à faible revenu, les familles nombreuses...

Votre commune offre-t-elle des avantages?

Adressez-vous à votre administration communale afin de connaître les mesures qui sont prises dans votre commune ainsi que la procédure à suivre pour introduire une demande de réduction.

Titres-services

Il existe une limite de 500 titres-services par an et par personne (400 titres-services à 9 € et 100 titres-services à 10 € - montants au 1er janvier 2014).

Pour les ménages, le nombre de titres-services est limité à 1.000 par an (800 titres-services à 9 € et 200 titres-services à 10 €).

Pour les personnes handicapées et les parents d'enfants mineurs handicapés cette limite s'élève à 2.000 titres-services par année civile, au prix de 9 € par titre-service entrent dans cette catégorie.

Pour en bénéficier, vous devez :

- avoir déjà atteint le plafond de 500 titres-services ;
- demander une attestation à l'AWIPH en précisant que c'est pour dépasser le plafond titres-services.

Pour ces deux infos surfez sur www.wikiwiph.be *Je reçois des allocations ou des avantages*



La Chambre approuve le projet de loi sur l'aidant proche

lavenir.net, 3 avril 2014



La Chambre a approuvé jeudi le projet de loi relatif à la reconnaissance de l'aidant proche soutenant une personne en situation de grande dépendance.

Les aidants proches sont des parents, enfants, conjoints ou proches qui se dévouent pour une personne malade ou handicapée en situation de grande dépendance.

Le texte définit comme aidant proche une personne qui apporte une aide et un soutien continu et régulier à la personne aidée. L'aidant proche doit être majeur ou mineur émancipée, être un proche parent et/ou avoir développé une relation de confiance et de proximité avec la personne aidée.

Il doit exercer le soutien et l'aide à titre non professionnel, d'une manière gratuite et avec le concours d'au moins un intervenant professionnel. L'investissement en temps doit être d'au moins 20 heures par semaine, calculé sur une période de 6 mois et doit avoir des répercussions sur la situation professionnelle et/ou familiale de l'aidant proche.

Par personne aidée, un aidant proche peut introduire une demande de reconnaissance auprès de sa mutuelle, avec l'accord de la personne aidée ou de son représentant légal.

S'accorder du répit



Agence Wallonne
pour l'Intégration
des Personnes Handicapées



<http://www.awiph.be/index.htm>

Les services qui offrent des solutions de répit sont indispensables pour les personnes handicapées et leurs proches. Ils offrent un « break » qui leur permet de souffler, de prendre du recul. Garde à domicile, accueil temporaire, dépannage en situation d'urgence... leurs formes sont multiples.

Pour répondre à une demande croissante, l'AWIPH a encouragé la création de nouveaux services. Dans le cadre du budget « Initiatives spécifiques », un appel à projets a donc été lancé. Son mot d'ordre était « partenariat ». De véritables collaborations entre services spécialisés, services s'adressant à l'ensemble de la population (tels que des services d'aides et de soins à domicile) et AWIPH ont ainsi été créées.

Accessibles à toute personne en situation de handicap, ils sont répartis sur tout le territoire wallon.

Ces projets sont prévus pour une durée de trois années, mais ils pourront être prolongés en fonction des budgets disponibles et si leur évaluation y est favorable.

L'AWIPH a aussi rassemblé une banque de



données de solutions de répit, accessible par l'intermédiaire des conseillères du Numéro vert de l'AWIPH (0800/160 61).

Dans notre province:

Référent répit du Bureau Régional de Libramont :
MICHELS Laetitia -
061/ 230 362- michels@awiph.be
Fax : 061/230.376- GSM : 0479/78.16.54

Accueil Assistance – Répit ASBL Promemploi
063/ 24 24 40
accueil.assistance@promemploi.be www.promemploi.be
0-12 ans
Garde à domicile
Entre 1€ et 3,40€/h + 5€ frais déplacement
(pas de frais de déplacement si la commune est partenaire)

Le Chouette Service Andage ASBL
0476/ 65 78 55
asdelizee@andage.be
0-65 ans
Garde à domicile : répit et délai court
3€/h (1 enfant) - 5€/h (2 enfants) - 5€/h (adultes) - forfait
nuit : 28€
déplacement avec la personne handicapée : 0,32€/km

I—MEDIAT ASBL ACIS CLAIVAL
086/21 85 88
imediatic.service@acis-group.org
0-65 ans
Séjours programmés de 1 à plusieurs nuits selon la période
18,58€ / nuit

Des nouvelles de notre section

Avec le départ de quelques membres, les attributions ont été revues:

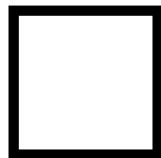
Président: M Paul MAHY

Secrétaire: Mme Catherine CHEPPE

Trésorière: Mme Solange BRABANTS

Cotisation 2014

La plupart des cotisations ont déjà été perçues mais si vous ne l'avez pas encore versée vous trouverez une croix rouge dans ce carré.



COTISATION: 25€ à verser sur le compte

BE09 0000 2016 2357

BPOTBEB1

ASSOC. AFRAHM SUD LUX

Exonération fiscale

Tout don d'un minimum de 40€ donne droit à une exonération fiscale envoyée en fin d'exercice.

Ensemble,
avec audace et respect,
construisons l'inclusion.

<http://afrahmpremierspas.wordpress.com/>

EDIT. RESP. : Paul MAHY - Bourcy, 225 - 6600 Bastogne
tél 061/21.81.95 mahypaul6@gmail.com